

# La lettre



62

PAS-DE-CALAIS INFOS

masfip



N°1/ 2014

## Edito

### La création de la MASFIP :

C'est à Bordeaux les 10 & 11 septembre 2013, que les délégués des deux mutuelles, réunis en assemblée générale ont voté la fusion de la MASFIP-MT et de la MASFIP-MAI.

Cette décision historique, s'inscrit dans le prolongement des évolutions mises en œuvre au sein de l'administration avec la fusion des Directions Générales de la Comptabilité Publique et des Impôts et la création d'une Direction unique, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

La MASFIP résulte donc de la volonté des deux mutuelles qu'étaient la MT et la MAI, d'unir leurs forces et leurs moyens au sein d'une seule et même entité dédiée à l'action solidaire pour accompagner les adhérents dans toutes les étapes de leur existence.

Elle va permettre ainsi aux adhérents issus des Finances Publiques, de l'Industrie et de la Recherche, de la Concurrence-Consommation et Répression des Fraudes (CCRF), de l'imprimerie Nationale, de trouver une réponse adaptée et personnalisée pour toute difficulté d'ordre social, familial ou professionnel.

Garanti(e) en santé et prévoyance par la MGEFI, vous pourrez désormais vous adresser à la Mutuelle d'Action Sociale des Finances Publiques (MASFIP), pour toutes les questions relatives à l'action solidaire et sociale.

Soucieux de renforcer le lien de proximité entre la MASFIP et ses adhérents, un comité départemental que j'ai l'honneur de présider a été installé afin d'étudier les demandes des adhérents du département, préalablement enregistrées auprès de votre conseillère mutualiste qui est à votre écoute, pour vous informer, vous conseiller, vous accompagner et vous apporter un soutien et un suivi personnalisé.

**STAWSKI Patrice**

Président du Comité départemental

## Votre nouveau Comité

L'Assemblée Générale de Bordeaux a validé la création des comités départementaux MASFIP.

Piloté par Didier DEBORD Administrateur national, le comité du Pas-de-Calais comprend 14 membres actifs et retraités :

- **Président** : STAWSKI Patrice
- **Vice-Président** : BOORTE Bernard
- **Trésorière** : PAYEN Fabienne
- **Secrétaire** : MOUTIN-LUYAT Laurence
- **Membres** : ANESI Jacques, BARA Thérèse, CANDELIER Anne-Marie, CANDELIER Michel, QUIDE René, RAVAUD Denise, REGNIER Patricia, VERHAEVERBEKE David, VERMESSE Annie, VILETTE Marie-Pierre.



Comité de rédaction : Jacques ANESI, Bernard BOORTE, Anne-Marie CANDELIER, Fabienne PAYEN, Denise RAVAUD, Patrice STAWSKI

## Son périmètre d'intervention couvre ...

### ➤ la Petite Enfance et la Parentalité

- les Evénements liés aux aléas de la Vie et de la Santé
- les Personnes Agées, les Personnes en situation de Handicap ou de Perte d'Autonomie
- l'Accès au Logement



#### Allocation garde petite enfance

Adhérents concernés : MPD, MPA \*

Contrats concernés : Vitasanté, Multisanté

Les personnes concernées sont les adhérents ayant un ou des enfants de plus de 3 mois et de moins de 3 ans non scolarisé(s). C'est une allocation complémentaire à celle de la CAF (PAJE) et éventuellement de toute aide accordée par l'employeur (public ou privé) de chacun des parents ou personnes ayant la responsabilité de la garde de l'enfant. Cette allocation peut être accordée quel que soit le mode de garde retenu, à condition qu'il soit agréé par la Caisse d'Allocations Familiales.

#### Allocation Aide familiale

Adhérents concernés : MPD, MPA \*

Contrats concernés : Vitasanté, Multisanté

Cette allocation peut être accordée aux familles ayant la charge d'un enfant de moins de 14 ans afin de concilier vie familiale, vie professionnelle, vie sociale et faire face à des situations difficiles.

#### Allocation solidarité soutien à la scolarité

Adhérents concernés : MPD, MPA \*

Contrats concernés : Vitasanté, Multisanté

Une aide peut être accordée aux enfants adhérents de moins de 25 ans en situation de fragilité compromettant une poursuite normale des études.

**Les imprimés sont à demander à la conseillère mutualiste**

### Adresse utile

Siège MASFIP  
6 rue Bouchardon  
75010 PARIS

### Contacts départementaux

Patrice STAWSKI Président  
pstawski@hotmail.fr  
Bernard BOORTE Vice-Président  
bboorte@free.fr

### Nos rendez-vous importants

➤ **Assemblée départementale :**  
**mardi 20 mai 2014** à Leulinghen-Bernes (près de Marquise)

➤ **Assemblée générale nationale** pour vos délégués :  
9 et 10 septembre 2014 à Angers

#### Lexique :

MPD : membre participant direct  
MPA : membre participant associé  
AD : ayant droit

Les lettres d'information départementale détailleront les allocations de la MASFIP.

Il s'agit d'allocations et non de prestations et non systématiques, qui feront l'objet d'une analyse individuelle.

Cette fois, nous abordons les allocations liées à la petite enfance et à la parentalité.

#### Allocation solidarité soutien à la maternité

Adhérents concernés : MPD, MPA \*

Contrats concernés : Vitasanté, Multisanté

L'allocation concerne les restes à charge sur les dépenses liées à la maternité, à l'assistance médicale à la procréation, au traitement de la stérilité.

#### Allocation solidarité naissance/adoption

Adhérents concernés : MPD, MPA \*

Contrats concernés : Vitasanté, Multisanté

L'enfant doit être rattaché à la mutuelle. C'est une aide financière après naissance ou adoption d'un montant de 200 € maximum qui peut être doublé si les deux parents sont adhérents MASFIP

www.masfip.fr



Votre conseillère mutualiste est à votre écoute pour vous informer, vous aider, vous orienter et vous apporter un soutien personnalisé. N'hésitez pas à la contacter.

Véronique DESJARDINS : Mastip, 2 Rue Molière BP 80323  
60021 Beauvais-Cedex

Mail : veronique.desjardins@mastip.fr - Tél. : 03 44 06 35 15 &  
Port. : 06 79 65 72 70